

FOOT LOISIR

DISTRICT

FOOT PLAISIR U15



CÔTE D'OR

FFF

ENGAGEMENT

MODALITES

Les engagements sont obligatoirement réalisés par Footclub.

L'accès se fera dès juillet pour la première phase. Il sera ouvert un mois avant la date limite d'engagement pour les autres phases.

DELAI

● 1^{ère} phase **(Nov à Décembre)** :

Engagement obligatoire par Footclub et ce jusqu'à 15 septembre.

● Foot5 et Futsal :

L'engagement est obligatoire pour les équipes engagées en 1^{ère} phase.

Il est possible d'engager une équipe, ou une équipe supplémentaire jusqu'à 15 jours avant le début de la pratique.

● 2^{ème} phase (mars-avril-mai) :

Engagement obligatoire par Footclub et ce avant le 31 janvier.

Chaque équipe engagée en 2^{ème} phase est automatiquement engagée pour les épreuves Futsal et Beach Soccer mises en place. Il est possible d'engager une équipe, ou une équipe supplémentaire jusqu'à 15 jours avant le début de la pratique.

DROIT D'ENGAGEMENT

Les engagements sont soumis à des droits d'engagement. (voir barème financier)

CATEGORIE – MIXITE - SURCLASSEMENT

U14 – U15

Mixité autorisé

CÔTE D'OR
FFF

ORGANISATION FOOT PLAISIR U15

JOURNEE D'OUVERTURE

Toutes les équipes engagées seront réunies sur un même site afin de participer à une journée présentant les diverses pratiques proposées tout au long de la saison.

L'organisation de cette journée se fera sous la forme de rotation pour chaque atelier. Des ateliers seront également développés dans le cadre du Programme Educatif Fédéral (PEF).

FOOT A 8 – 1^{ERE} PHASE

Organisation en 1 groupe de X équipes d'octobre à décembre 2019.

Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées.

Jour de match : Samedi 15h

Feuille de match : feuille de match papier + feuille de résultats défis et carton vert

Nombre de joueurs : 8 + 4 joueurs - Changements illimités

Ballon : Taille 5

Format du match : Match sec

Durée des rencontres : 2 x 40 minutes

Report de match : libre entre les clubs mais informer le district. Il n'y aura aucune pénalité pour les matchs non joués

Arbitrage :

- Un arbitre au centre par un licencié dirigeant ou jeune du club recevant avec deux arbitres-assistants pour gestion du hors-jeu (joueurs préconisés – encadrant si pas de remplaçants)
- Application des lois du jeu identique à la catégorie U13 comme le hors-jeu à partir de la ligne médiane.
- Mise en place du Carton Vert (cf protocole)

FOOT A 8 – 2^{EME} PHASE

Organisation en X groupes de 7 équipes maximum) de mars à mai 2021.

Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées.

Jour de match : Samedi.

Feuille de match : feuille de match papier + feuille de résultats défis et carton vert

Nombre de joueurs : 8 + 4 joueurs - Changements illimités

Ballon : Taille 5

Format du match : Match sec entre 2 équipes.

Durée des rencontres : 2 x 40 minutes

Report de match : libre entre les clubs mais informer le district. Il n'y aura aucune pénalité pour les matchs non joués

Arbitrage :

- Un arbitre au centre par un licencié dirigeant ou jeune du club recevant avec deux arbitres-assistants pour gestion du hors-jeu (joueurs préconisés – encadrant si pas de remplaçants)
- Application des lois du jeu identique à la catégorie U13 comme le hors-jeu à partir de la ligne médiane.
- Mise en place du Carton Vert (cf protocole)

FOOTS

Cette pratique est régie par les règles du foot5.

L'activité se fera à travers 3 rassemblements*.

L'organisation, le tirage au sort, les dates des rencontres et tous les détails afférents au bon fonctionnement de l'épreuve seront assurés par le district.

Chaque équipe doit remplir une feuille de match.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission des compétitions.

Règles du jeu :

Les règles du jeu sont celles du foot5 (cf document).

Les durées des rencontres seront de 8 à 12 minutes

**Sous réserve de ressources nécessaires pour la réalisation de l'action.*

FUTSAL

Cette activité se déroulera en 2 journées sous forme d'un tournoi.

L'organisation, le tirage au sort, les dates des rencontres et tous les détails afférents au bon fonctionnement de l'épreuve seront assurés par la commission des compétitions.

Chaque équipe doit remplir une feuille de match.

Cette compétition est régie par les règles du futsal.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission des Compétitions.

Dispositions financières en cas de désignation d'arbitres officiels : les frais d'arbitrage seront partagés en quote-part entre les clubs (débit par le District sur le compte du club).

BEACH SOCCER *

**Sous réserve de ressources nécessaires pour la réalisation de l'action.*

L'épreuve de Beach Soccer se déroulera lors d'une unique journée.

L'organisation, le tirage au sort, les dates des rencontres et tous les détails afférents au bon fonctionnement de l'épreuve seront assurés par le district.

Chaque équipe doit remplir une feuille de match.

Cette compétition est régie par les règles du Beach Soccer.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission des Compétitions.

Règle du jeu : (cf document FFF)

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Un classement sera proposé pour chaque pratique.

Il n'y aura pas de titre de champion.

Chaque club possédant une section loisir jeunes sera récompensé en fin de saison de la même manière.